



2 avril 2012 #122
La CPI semaine après semaine

Situation au Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation au Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître, pour deux affaires séparées, le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires se sont tenues respectivement du 1er au 9 septembre 2011 et du 21 septembre au 5 octobre 2011. Le 23 janvier 2012, les juges ont refusé de confirmer les charges à l'encontre de MM. Kosgey et Ali. La Chambre préliminaire II a confirmé les charges à l'encontre de MM. Ruto, Sang, Muthaura et Kenyatta et a renvoyé ces derniers en procès devant les juges de première instance. Le 29 mars 2012, la Présidence de la CPI a composé la Chambre de première instance V et lui a déferé les deux affaires *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* ainsi que *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura et Uhuru Muigai Kenyatta*

La Présidence de la CPI constitue la Chambre de première instance V et lui déferre les deux affaires liées au Kenya

Le 29 mars 2012, la Présidence de la Cour pénale internationale (CPI) a rendu une décision sur la constitution de la Chambre de première instance V et lui a déferée les deux affaires en cours dans la situation au Kenya : *Le Procureur c. William Samoei Ruto et Joshua Arap Sang* ainsi que *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura et Uhuru Muigai Kenyatta*.

La Chambre de première instance V est composée des juges [Christine Van den Wyngaert](#), [Kuniko Ozaki](#) et [Chile Eboe-Osuji](#).

Décisions adoptées entre le 26 et le 30 mars 2012

Affaire Ruto et Sang

Decision constituting Trial Chamber V and referring to it the case of *The Prosecutor v. William Samoei Ruto and Joshua Arap Sang*

Rendue par la Présidence, le 29 mars 2012

Affaire Muthaura et Kenyatta

Decision referring the case of *The Prosecutor v. Francis Kirimi Muthaura and Uhuru Muigai Kenyatta* to Trial Chamber V

Rendue par la Présidence, le 29 mars 2012

Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 26 et le 30 mars 2012

Affaire Bemba

Order on the procedure for the submission as evidence of material used during questioning of witnesses

Rendue par la Chambre de première instance III, le 26 mars 2012

Decision postponing the commencement of the presentation of evidence by the legal representatives of victims

Rendue par la Chambre de première instance III, le 28 mars 2012

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. La Chambre de première instance I a déclaré M. Lubanga coupable le 14 mars 2012, et tiendra, ultérieurement, une audience pour prononcer la peine. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. Le 16 décembre 2011, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges à l'encontre de M. Mbarushimana. Il a été remis en liberté le 23 décembre 2011.

Décisions adoptées entre le 26 et le 30 mars 2012

Affaire Lubanga Dyilo

Order refusing a request for reconsideration

Rendue par la Chambre de première instance I, le 27 mars 2012

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun ("Ahmad Harun") et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman ("Ali Kushayb")* ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus* ; et *Le Procureur c. Abdel Raheem Muhammad Hussein*. Cinq mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb, Al Bashir et Hussein. Les quatre suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Décisions adoptées entre le 26 et le 30 mars 2012

Affaire Banda et Jerbo

Decision on the Request of the Legal Representatives of victim a/6000/11 pursuant to Regulation 35

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 29 mars 2012

Situation en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire, qui n'est pas partie au Statut de Rome, avait, le 18 avril 2003, déclaré accepter la compétence de la Cour. La présidence de la République de Côte d'Ivoire a récemment confirmé cette acceptation, les 14 décembre 2010 et 3 mai 2011. Le 3 octobre 2011, la Chambre préliminaire a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur la situation en Côte d'Ivoire pour les crimes qui auraient été commis depuis le 28 novembre 2010. L'audience sur la confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Laurent Gbagbo*, la seule affaire actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, doit s'ouvrir le 18 juin 2012.

Décisions adoptées entre le 26 et le 30 mars 2012

Affaire Gbagbo

First decision on the Prosecutor's requests for redactions and other protective measures

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 27 mars 2012

Addendum to the "First decision on the Prosecutor's requests for redactions and other protective measures"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 29 mars 2012

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#)

Des [résumés audiovisuels](#) sont disponibles sur notre [chaîne YouTube](#) | Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur [Twitter](#)

Calendrier

AVRIL 2012						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
						1
2	3	4	5	6	7	8
Le juge Kourula participe au séminaire-conférence LI Haopei 2012 intitulé "Sovereignty and Individual Criminal Responsibility for Core International Crimes" (« Souveraineté et responsabilité pénale individuelle pour les crimes internationaux fondamentaux »), à Pékin (Chine) ¹				Vacances judiciaires ²		
9	10	11	12	13	14	15
Vacances judiciaires ²						
16	17	18	19	20	21	22
			Délégation de la Haute Cour de Justice du Tchad en visite à la CPI			
23	24	25	26	27	28	29
				Tenue du concours de procès fictif de la CPI (en langue anglaise)		
- À partir du 15 mai 2012 : Déclarations de clôture dans l'affaire à l'encontre de Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui - 29 mai - 1 juin : La CPI accueille la des table ronde des ONG - À partir du 18 juin 2012 : Audience de confirmation des charges dans l'affaire à l'encontre de Laurent Gbagbo						

1. La CPI exprime sa reconnaissance envers les organisateurs, le *Forum for International Criminal and Humanitarian Law* et la *China University of Political Science and Law*, pour le financement de la participation de la Cour.
2. Veuillez noter qu'il n'y aura pas d'audience durant les vacances judiciaires de la Cour du jeudi 5 avril 2012 (17h30) au lundi 16 avril 2012 (9h00).

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.